

Schoëlcher, le Lundi 09 Février 2026

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIERS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE :
SESSION 2026**

Le Rectorat de la Région Académique de la MARTINIQUE communique l'ouverture des registres d'inscription aux concours déconcentrés pour le recrutement des personnels administratifs, sociaux et santé, au titre de la session de 2026 :

Le calendrier

Calendrier	Date de début	Date de Fin
Inscriptions nationales	Mardi 10 février 2026 A partir de 12h (heure de Paris)	Jeudi 12 mars 2026 Jusqu'à 12h (heure de Paris)
Téléversement du certificat médical des candidats en situation de handicap qui sollicitent un aménagement d'épreuves	Mardi 10 février 2026 A partir de 12h (heure de Paris)	Jusqu'au mardi 17 mars 2026 (Date de téléversement faisant foi)
Téléversement des pièces justificatives obligatoires	Mardi 10 février 2026 A partir de 12h (heure de Paris)	Vendredi 27 mars 2026 avant minuit (heure de Paris) (Date de téléversement faisant foi)

Les pièces justificatives obligatoires à téléverser

- Une copie de la pièce d'identité recto/verso avec photographie, en cours de validité
- Une copie des titres et diplômes ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les formations suivies, les emplois occupés, les stages effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels vous avez pris part.

L'absence de transmission du dossier ou sa transmission après la date butoir (la date de téléversement faisant foi) ne sera pas prise en compte et entraînera l'élimination du candidat.

Aucune pièce complémentaire transmise après la date butoir (la date de téléversement faisant foi) ne sera prise en compte.

Le lien de connexion Cyclades

Les inscriptions et téléversements s'effectuent à l'adresse suivante : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

Communiqué

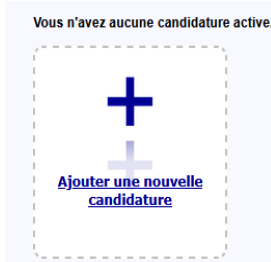
COMMENT S'INSCRIRE AU CONCOURS D'INFIRMIER **SESSION 2026**

Les inscriptions se feront uniquement via l'application Cyclades
du 10 Février 2026, à partir de 12h (heure de Paris),
au 12 Mars 2026, 12h (heure de Paris),

1- SE CONNECTER À SON COMPTE PERSONNEL CANDIDAT CYCLADES :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

2- AJOUTER UNE CANDIDATURE



3- PUIS SÉLECTIONNER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

[Concours](#) > [Recrutements de l'Education Nationale](#) > [Recrutements Non Enseignants](#) > [Recrutements déconcentrés](#) > [2026](#) > [ACADÉMIE DE LA MARTINIQUE](#)

[PUIS, CHOISIR LE CONCOURS UNIQUE D'INFIRMIER](#)

Attention, les candidats doivent finaliser complètement leur inscription et communiquer une adresse électronique leur permettant de recevoir un courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de l'inscription, ainsi que leur numéro d'inscription.

Il leur sera indiqué comment accéder au récapitulatif des données saisies, ainsi qu'à la liste des pièces justificatives à fournir.

Vous pouvez découvrir la **présentation vidéo** de l'application Cyclades en cliquant sur le lien suivant :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/aide/Presentations/index.html>

Très important: chaque candidat conserve son identifiant et son mot de passe afin d'effectuer des modifications, de **téléverser UNIQUEMENT** dans l'application métier Cyclades les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes...)

Informations générales sur le recrutement d'infirmiers

Le recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale s'effectue par voie de **concours sur titres, comprenant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.**

Conditions particulières

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- ✚ de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
- ✚ d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

Pour en savoir plus, consultez les articles correspondants sur le site Légifrance :

- ✓ [Article L.4311-3 du code de la santé publique](#)
- ✓ [Article L.4311-4 du code de la santé publique](#)
- ✓ [Article L.4311-5 du code de la santé publique](#)

Dates et modalités des épreuves

Epreuves	Dates
Epreuve écrite d'admissibilité	Vendredi 10 avril 2026 (matin)
Epreuve orale d'admission	Mai 2026

La description des épreuves du concours d'infirmier de l'éducation nationale est consultable sur Légifrance :

- ✓ Règles d'organisation générale, nature et programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Textes de référence

- ✓ Dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat - Décret n° 2012-762 du 9 mai 2012
- ✓ Règles d'organisation générale, nature et programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Arrêté du 23 octobre 2012

Pour aller plus loin

Veuillez consulter les informations sur le site du ministère de l'Éducation nationale :

<https://www.education.gouv.fr/concours-d-infirmier-de-l-education-nationale-5354>
<https://www.education.gouv.fr/siac3>

CONTACTS	
Standard :	05 96 52 25 00
Contact DEC 3	05 96 52 25 45
Mail de la DEC 3	dec3.concours@ac-martinique.fr

Transmis pour diffusion :

À Monsieur le DAASEN,

À Mesdames et Messieurs les IEN, IEN-ET-EG et les IA-IPR

À tous les chefs d'établissements publics et privés sous contrat d'enseignement du 1^{er} degré et du 2nd degré

À Mesdames et Messieurs les directeurs, les chefs de bureau, les chefs de services du Rectorat,

À Monsieur le Président de l'Université des Antilles,

Au Directeur de l'INSPE